

2.0 crédits	15.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	Burnet Régis (supplée Luciani Didier) ; Luciani Didier ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	Pour atteindre les objectifs fixés, l'enseignant proposera la lecture de textes bibliques selon une méthodologie qu'il explicitera et justifiera en tenant compte du contexte culturel contemporain. En lisant ces textes, il développera une réflexion sur ce que la Bible dit de l'être humain dans le monde et de possibles chemins de vie. En toile de fond, la conscience de la pluralité des approches religieuses et laïques empêchera la clôture du discours par une ouverture à d'autres traditions, à d'autres approches.
Acquis d'apprentissage	Au terme de cette activité de formation, l'étudiant est capable de : - se situer de façon personnelle et critique par rapport à la réflexion proposée au cours sur base des textes bibliques et d'argumenter sa position en montrant qu'il a conscience de la complexité des questions posées, notamment au regard de la confrontation entre diverses traditions philosophiques et religieuses ; - lire un texte biblique avec rigueur et méthodologie, en montrant qu'il comprend ce qu'implique une telle démarche de lecture et d'interprétation dans le contexte contemporain. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Contenu :	Comme son titre l'indique, ce cours sera centré sur la Bible et, plus précisément, sur sa partie la moins fréquentée - au moins du côté chrétien -, à savoir l'Ancien Testament. Dans le contexte culturel contemporain, une telle entrée dans la Bible ne peut s'envisager sans un minimum d'introduction générale (4h) avant d'aborder ce qui demeure la finalité du cours : la lecture des textes eux-mêmes (10h). Comme la majorité des étudiants proviennent de la faculté de droit, priorité sera accordée à l'étude de textes législatifs. On souhaite ainsi montrer l'originalité du droit biblique, sa cohérence et sa richesse, sa valeur inspiratrice pour aujourd'hui. On espère aussi favoriser les réflexions de type théologiques et anthropologiques et ménager des passerelles avec d'autres parties du programme. Un cours de " lectures bibliques " ne peut se concevoir sans un accès direct au texte biblique lui-même. C'est pourquoi il est demandé à chaque étudiant de se procurer une Bible durant la durée du cours et de l'apporter au cours. Si vous n'en possédez pas, empruntez celle de vos parents ou de vos grands-parents. A défaut, les passages à lire et à étudier peuvent être téléchargés sur des sites comme : http://www.bibliotheque.editionsducerf.fr/ http://www.lexilogos.com/bible.htm
Autres infos :	Ce cours est destiné aux étudiants de la faculté de droit (DRT) et de l'Institut d'éducation physique et de réadaptation (IEPR). L'étudiant doit choisir un cours parmi 3 possibilités (TECO1001, TECO 1002 et TECO 1003). Outre l'enseignement magistral (14h effectives), ce cours de deux crédits suppose, de la part de l'étudiant, un investissement personnel minimum (assimilation et lectures) de 34h. La lecture d'un de ces ouvrages doit impérativement accompagner le cours : - *G. VERKINDERE, La justice dans l'Ancien Testament (Cahiers Evangile, 105), Paris, Cerf, 1998, 4-59. - *P. BUIS, Le Lévitique. La loi de sainteté (Cahiers Evangile, 116), Paris, Cerf, 2001, p. 4-51. - *G. VANHOOMISSEN, Maladies et guérison. Que dit la Bible ? (Connaître la Bible, 48), Bruxelles, Lumen Vitae, 2007, p. 3-80. - **F. MIES (éd.), Bible et droit. L'esprit des lois (Le livre et le rouleau, 12), Bruxelles, Lessius, 2001 [150 pages]. Ces ouvrages seront brièvement présentés, en fonction de leur degré de difficulté respectif, lors du deuxième cours. Ils sont mis en réserve, à votre intention, au comptoir de la Bibliothèque générale des sciences humaines (BGSH). Au début de ce deuxième cours, Mme G. Bricoult viendra vous expliquer la procédure de consultation en vigueur. Evaluation L'examen final sera écrit (1h30) et comportera trois parties : - une question de réflexion générale (du type : commentaire d'un texte vu au cours, reprise synthétique, etc.), - plusieurs questions de détail, nécessitant une réponse brève et vérifiant la connaissance de la matière, - une question sur la lecture imposée. La forme (présentation, structure, orthographe, écriture, etc.) influence favorablement la cotation.
Cycle et année d'étude: :	> Master [60] en kinésithérapie et réadaptation > Master [60] en sciences de la motricité, orientation générale > Master [60] en sciences de la motricité, orientation éducation physique > Bachelier en droit > Master [120] en sciences de la motricité, orientation éducation physique > Master [120] en sciences de la motricité, orientation générale
Faculté ou entité en charge:	TECO